

QUI SOMMES-NOUS?

Le CREGÎM est un organisme sans but lucratif voué à la protection de l'environnement.

De par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux et de développement durable afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisse se développer tout en protégeant ses ressources naturelles.

Le CREGÎM œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, développement durable, etc.).



Conseil régional de l'Environnement
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
106-A, avenue Port-Royal, suite 103
Bonaventure (Québec)
Téléphone (418) 534-4498
Courriel ; cregim@globetrotter.net

www.cregim.org



L'industrie pétrolière dans la région



Quelques faits à connaître

CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT GASPÉSIE-ÎLES-
DE-LA-MADELEINE

Téléphone : (418) 534-4498

Des projets tous azimuts

Depuis quelques années, les projets liés à l'exploitation des hydrocarbures se multiplient en Gaspésie et dans le Golfe Saint-Laurent.

Pétrole de schiste, pétrole extracôtier, transport de pétrole par train et par bateau, les dossiers touchant au pétrole dans la région sont aussi nombreux que complexes et pourtant, on va de l'avant sans avoir fait d'analyses approfondies, et sans consulter les municipalités ou la population,

Une filière développée sans vision

Alors que les réglementations provinciale et fédérale datent d'une autre époque et ne sont nullement adéquates pour encadrer l'industrie pétrolière moderne, les projets vont de l'avant un peu partout dans la région. Quelques exemples :

- Responsabilité des puits par l'entreprise pour seulement 10 ans après les opérations.
- Limite de responsabilité 1 milliard \$ en cas de déversement en mer.
- Fracturation permise 400m sous la nappe phréatique (aux États-Unis, l'industrie s'est elle-même donnée une norme de 1 000m).
- L'eau potable ne servant pas à la consommation humaine à l'heure actuelle n'est aucunement protégée.
- Toujours pas de loi sur les hydrocarbures ou de processus de consultation des populations au Québec.

- Wagon DOT-111 permis jusqu'en 2017 pour le transport du pétrole, malgré leur responsabilité reconnue dans le désastre de Lac Mégantic.
- Absence de soutien et d'obligation pour l'élaboration de plans d'intervention d'urgence en cas d'accidents.



Le BAPE partout sauf dans le pétrole

Le Bureau d'audiences publiques en Environnement est l'outil dont l'état québécois s'est doté pour analyser les grands projets présentant des impacts potentiels sur l'environnement.

Le BAPE a récemment eu à analyser la filière des gaz de schiste et celle de l'uranium. Chaque nouveau projet de parc éolien fait également l'objet d'une analyse. Pourquoi la filière pétrolière fait exception ? Exploration/exploitation, sur terre et en mer, transport par train et par bateau, autant d'enjeux primordiaux dont le développement n'est ni balisé par une analyse approfondie, ni par un cadre légal moderne et adéquat.

Au nom du principe de précaution, de la protection de la santé publique et de la rigueur scientifique, le BAPE doit se pencher sur cette filière maintenant !

PÉTROLE DE SCHISTE

En Gaspésie, plusieurs projets d'exploration sont déjà en marche. En 2013, une note scientifique rédigée par le CIRADD et l'IREQ indique que l'exploitation pétrolière en Gaspésie présente un potentiel économique négligeable. Dans ce contexte, miser sur cette industrie temporaire et risquée, qui est par surcroît incompatible avec le tourisme, la pêche et l'aquaculture, ne semble pas souhaitable

HALDIMAND 4 ET LES AUTRES

Le plus connu des projets d'exploration est celui d'Haldimand 4, à Gaspé, en raison de sa présence tout près d'un quartier résidentiel. La formation d'Haldimand, selon les meilleures estimations, présenterait un potentiel récupérable de 7,7 millions de barils de pétrole. Ce chiffre qui paraît énorme lorsqu'on ne porte pas trop attention ne représente que l'équivalent de 23 jours de consommation de pétrole au Québec. (les autres projets d'exploration en cours dans la région présentent des perspectives assez semblables.) Est-il vraiment judicieux de laisser des traces indélébiles sur l'environnement pour quelques semaines d'approvisionnement de pétrole?



PÉTROLE EXTRACÔTIER

À la lumière du désastre de la plateforme de forage Deepwater Horizon dans le Golfe du Mexique en 2010, nous savons à quel point l'exploration pétrolière en mer présente des risques majeurs pour l'environnement et l'économie.

BIEN PIRE DANS LE GOLFE ST-LAURENT

Les conséquences d'un déversement pétrolier de grande ampleur dans le golfe St-Laurent pourraient être encore plus dramatiques qu'au large de la côte est américaine. Le caractère fermé du golfe et la présence de glace l'hiver, notamment, présentent des caractéristiques qui rendraient la récupération d'hydrocarbures très difficile, voire impossible.

Alors que l'entreprise British Petroleum qui exploitait la plateforme a été contrainte de verser près de 50 milliards de dollars en pénalités et dédommagement, la limite n'est que d'un milliard de dollars au Canada. C'est donc dire que ce sont les contribuables qui se retrouveraient à payer pour les travaux de nettoyage en cas de déversement.



TRANSPORT DE PÉTROLE

Dans le cadre du projet de terminal pétrolier prévu à Belledune au Nouveau Brunswick, le passage de milliers de wagons gorgés de pétrole doit s'effectuer à travers la vallée de la Matapédia et par dessus la rivière Ristigouche. De plus, des centaines de pétroliers sillonneront la Baie des Chaleurs afin d'exporter ce pétrole

IMPORT/EXPORT ?

Il est par ailleurs pertinent de se questionner sur le fait que nous nous préparons à exporter des millions de barils de pétrole brut alors que nous importons actuellement le pétrole que nous utilisons. Comment est-il envisageable d'exporter des millions de barils de brut alors que nous en importons au même moment pour notre consommation? Il est temps de mettre un frein à ce développement aveugle et illogique qui ne présente de réels bénéfices que pour ses promoteurs, mais pose des risques démesurés à une grande partie de la population du Québec.



FRACTURATION HYDRAULIQUE

La fracturation hydraulique est un procédé de forage de schistes gazéifères par fissuration des parois d'un puits à 1 ou 2 km de profondeur au moyen de petites charges explosives et d'eau sous forte pression chargée de produits chimiques, et de sable qui maintient ouvertes les fissures.

DES RISQUES CONNUS

Bien qu'à l'heure actuelle il n'est pas prévu d'utiliser la technique de fracturation dans la région comme c'est prévu pour l'Île d'Anticosti, cette possibilité a déjà été évoquée par le passé et pourrait toujours se présenter dans des projets futurs. Cette pratique, maintenant interdite en France, en Allemagne, dans l'état de New York et au Nouveau Brunswick, entre autres, est toujours permise au Québec. Pourtant, un rapport publié par le Conseil des Académies canadiennes en 2014 souligne le manque flagrant de connaissances sur les impacts de cette technique. Il fait toutefois état de risques bien réels de contamination des eaux de surface et souterraines, en plus de problèmes d'émissions massives de méthane à long terme.

